Devenir exportateur

Afin de pouvoir devenir exportateur, certains critères doivent être remplis :

- Paiement des impôts et des taxes professionnelles d'exportateur par l'exportateur ; l'entreprise doit disposer d'une carte d'identité fiscale à jour ainsi que d'une carte de paiement de la taxe professionnelle d'exportateur – Ministère des Finances et du Budget.
- Carte statistique obtenue auprès de l'Institut National de la Statistique (INSTAT).
- Inscription de l'entreprise au Registre du Commerce et des Sociétés.
- Pour le cas d'un étranger, l'exportateur doit avoir une Carte d'Identité Professionnelle des Étrangers Non-Salariés (CIPENS), obtenue par demande auprès de la Délégation Spéciale du Faritany.
- Disposer d'un compte bancaire auprès d'une banque commerciale est une obligation pour le rapatriement des devises.
- Afin de devenir exportateur à Madagascar, vous pouvez consulter les démarches à suivre sur le PIC dans la procédure de création d'entreprise auprès de l'EDBM (pour plus d'information voir le site de l'EDBM) .

Download PDF